

**SÉANCE ENAC – ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
PROCÈS-VERBAL N° 2 DU 21 MAI 2002, DE 14.00 H. A 16.00 H.**

Lieu :	BP/A
Présents ENAC :	Prof. L. Vulliet, Doyen ENAC, Prof. L. Ortelli (SAR-ENAC) Dr J.-M. Giovannoni, adjoint ENAC,
Présents Associations Professionnelles :	Mmes A.-C. Javet (Présidente SIA-VD), M.-F. Ravel (VLP-ASPAN), MM. N. Beyer Portner (ASS. CH GENIE BIOLOGIQUE), L. Braeker (SIA), T. Chanard (FSU), G.-E. Collomb (INTERASSAR VD), Y. Deillon (SSPIT), R. Durussel (CC SSMAF – IGSO), J. Frund (SSMAF), E. Gysin (SVIA), J.-M. Hilfiker (ASEP), C. Jauslin (SIA), R. Lafitte (CNSGB + IHA), M. Mingard (SZS), G. Reyfer (VSA), D. Rossel (ARPEA), J.-L. Sautier (AGRID), , P.-F. Schmid (SVI), C. Wasserfallen (ASPAN-SO), B. Woeffrey (CORAT), J.-L. Zeerleder (REG). (<i>Il est possible que la liste des présences ne soit pas complète, les participants ne l'ayant pas tous visée.</i>)
Excusés :	Prof. A. Parriaux (EPFL-GEOLEP), MM. F. Bassel (SIA-GA), S. Butikofer (SIA-GA), J.-C. Chevillat (SIA), A. Kapellos (SIA-GA), E. Mosimann (SIA), A. Thierstein (ETHZ)
Procès-Verbal :	B. Bouy, secrétaire ENAC
Distribution :	Noms ci-dessus

- *Ordre du jour* : Accepté.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25.3.02

- Remarques :
 - Point 3 : *Ecole d'architecture* : Prolongation de la durée des études à 5 ans pour la reconnaissance internationale. Cette tendance qui se généralise peu à peu pour les formations d'ingénieurs et architectes deviendra une obligation.
 - *Liste de présence* : MM. Lafitte, Braecker et Zeerleder étaient excusés.
- Le PV est accepté.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

- *Postes de professeur en cours* : Les annonces ont été publiées.
- *Quid commissions de nomination* ? Y aura-t-il des représentants des Associations Professionnelles au sein desdites commissions ? Selon le Doyen, elles seront composées de gens des milieux privés, de l'EPFL et des institutions académiques. Il attend volontiers des propositions écrites à ce sujet.
- *Accès Intranet* : Après étude, sur le plan technique, il s'avère qu'il est difficile de créer un accès limité tel que discuté. Néanmoins, un maximum de données seront mises en accès public.
- *Commissions ENAC* : Ont été désignées et nommées. Les informations se trouvent sur le WEB.
- *Portfolio et stratégie CEPF* : Les contacts avec ETHZ se poursuivent. Les deux EPF présenteront une prise de position commune pour juillet. Celle-ci soutiendra le maintien des formations à ZH et Lausanne avec développement de certaines spécialisation propres à chacune des institutions.

- *Quid des recherches sur les tremblements de terre ?* ZH s'occupe spécifiquement de ce domaine. Toute une série de compétences se trouvent en effet à ZH. L'ETHZ n'a pour l'instant pas repourvu le poste du Prof. Bachmann. Le professeur assistant M. Badoux à l'EPFL développe le domaine depuis quelque temps. Ce problème sera évoqué dans la réponse au CEPF de juillet.
- *Finances* : Budget constant, dans une Ecole dont le nombre d'étudiants ne cesse de croître, d'où effort interne accru pour réaliser des développements, voire restructuration à envisager. La situation est tendue.
- *Quid élaboration des programmes postgrades en aménagement du territoire ?* Le groupe de travail qui a été constitué a une interaction très forte avec M. Rumley de l'Office fédéral du Territoire. Pour le moment, il n'y a pas de représentants du Canton. M. Prélaz-Droux a été nommé chef du Service des Améliorations Foncières et a donné sa démission à l'EPFL. Le cours fait actuellement l'objet d'un réseau de contacts dans les milieux professionnels. Le Prof. F. Golay, Directeur de l'Institut INTER, est responsable du projet. Début du cours en automne 2003. Dans le courant du mois de juillet des documents seront édités à ce sujet. Le Doyen invite ceux qui le souhaitent à rejoindre le groupe de travail constitué du Prof. F. Golay, Prof. B. Marchand, MM. R. Prélaz-Droux, M. Rey (CEAT), M. Schuler (LASUR) et P. Federsen.
- *Forum des Etudiants* : Des problèmes stratégiques et logistiques ont contraint au report dudit Forum qui se tiendra début novembre (entre le 5 et 13.11.2002). Il serait judicieux de l'organiser en même temps que le Forum de l'EPFL fixé à cette même période. Un stand Associations Professionnelles est difficilement envisageable. L'idée d'un stand Confédération est émise.
- *Présentation de la CR-ENAC par le Prof. Th. Keller, Président* : Cette commission est nommée par la Direction de Faculté avec approbation par le Conseil de Faculté. Elle se compose de 3 membres par institut (dont 2 professeurs et un membre du Groupe intermédiaire).

COMMISSION DE RECHERCHE	
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Tâches stratégiques ou politiques en relation avec la recherche • Elabore des propositions sur la politique de recherche • Donne son avis sur toutes les questions relatives à la recherche • Encourage la valorisation et la coordination de la recherche • Préavise les demandes de financement, notamment pour la recherche transdisciplinaire • Tient à jour les indicateurs de prestations de recherche • Evalue les candidatures au doctorat • Préside les jurys de thèses
Priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les axes à encourager • Définit les défis internes • Renforce la qualité de la recherche

- *Quid nombre de publications ?* La production de publications est une légitimation auprès de l'EPFL en matière de recherche. Le nombre des publications issues de thèses pourrait être augmenté. Il est suggéré de planifier une publication dans le plan de recherche.
- Le Prof. Ortelli signale que le cas de l'architecture est particulier en raison des revues qui ne sont pas référées dans Web of Science. La recherche projectuelle en architecture ne peut répondre aux mêmes critères que celle des ingénieurs. Suggestion : Prévoir une journée de réflexion cet automne sur le thème de la recherche en Architecture.
- Le Président de la CR relève encore la difficulté à trouver des doctorants suisses.
- De tout temps, il s'est avéré difficile de trouver des entreprises suisses qui financent la recherche. Cette attitude est dangereuse, car donne un signal de la non-nécessité d'entreprendre et de développer des recherches académiques.

- Les gros chantiers sont financés par les pouvoirs publics qui ne perçoivent pas toujours les intérêts financiers des retombées de la recherche.
- Certains domaines de recherche partiront vers les HES.

3. RELATIONS EPF - HES

- *Passerelle HES- EPFL* : Le Règlement d'admission Passerelle HES-EPFL est distribué en séance. Celui-ci prévoit des examens pour avoir accès à la 3^{ème} année. L'EPFL entend-elle plutôt freiner ou favoriser le passage HES – EPFL ?
 - Dès 2003, le nouveau plan d'études sera appliqué avec l'introduction Bachelor – Master, le problème se situera alors au niveau des Bachelors.
 - Quid politique future ? Scénarios probables :

a)	Etudiants EPFL + Bachelor	→ OK Master EPFL ou ETHZ
b)	Etudiants autres institutions conventionnés + Bachelor	→ OK Master EPFL ou ETHZ
c)	Autres Etudiants	→ Examen sur dossier avec conditions et formation complémentaire à définir

- Pour les ingénieurs géomètres, après le diplôme EPFL, le brevet est basé sur un niveau EPF, ouvert au HES. La Société suisse des mensurations et améliorations foncières, par M. R. Durussel, remet au Doyen une prise de position écrite relative à la formation des ingénieurs géomètres.
- Le projet Galiléo qui fonctionnera dans 5 ans a besoin d'ingénieurs géodésiens en masse. Il faut les préparer dès maintenant.
- Les écoles doctorales devraient rester exclusivement dans les EPF.
- Attention, le bachelor HES risque d'être d'un niveau inférieur au diplôme actuel HES.
- L'ingénieur EPF a une culture académique plus poussée que celle d'un HES qui forme d'excellents ingénieurs d'application.
- Finalement, en se référant aux branches purement techniques, on se rend compte que la différence provient plutôt de la culture qui est autre avant le passage en HES ou EPF. Les HES recueillent plutôt des étudiants ayant accompli un apprentissage, tandis que les EPF touchent davantage les gymnasiens. Il faut travailler sur cette différence qui est nécessaire et doit être soutenue en mettant l'accent sur le fait que les deux institutions sont complémentaires. Dans les offres d'emploi, elle est clairement faite.
- La SIA s'efforce d'introduire une équivalence pour les HES.
- M. Mingard (SZS) enseigne dans une HES et est très sceptique sur l'équivalence de la formation, la clientèle des HES étant très différente et beaucoup plus large.
- Le Directeur SAR est d'avis que la passerelle HES->EPF doit être ouverte et qu'il ne faut pas partir du principe que le tri se fait avant.
- Attention à l'attraction des HES auprès des Gymnases où se trouve le potentiel de gymnasiens des EPF.

En résumé le Doyen relève que :

- Il existe des enjeux et intérêts politiques aux niveaux cantonal et européen dans ce problème sur lesquels on n'a pas de prise.
- La formation de carrières professionnelles HES est à encourager pour le fonctionnement de l'économie du pays, chaque formation (HES ou EPF) correspondant bien à des attentes différentes des milieux industriels.
- Le problème réside davantage dans l'explication de la différence de formation aux futurs étudiants, comment transmettre le message sur cette différence.
- Si on laisse entendre que les deux formations sont pareilles, comment éviter le désarroi des politiciens qui ne comprendraient pas pourquoi on devrait financer la même formation en deux endroits différents.

- Si les Associations Professionnelles ont déjà entamé une réflexion à ce sujet, le Doyen souhaite recevoir leur prise de position écrite. Pour soutenir une position, il faut en effet une pression des Associations Professionnelles et des Institutions.

4. DIVERS & PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- *Aménagement du territoire* : Rapperswil organise un 3^{ème} cycle en aménagement du territoire.
- *Prochaine séance* :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Jeudi 19.09.2002, de 14.00 h. à 16.30 h. (Salle GCB C30, 3e étage, Bâtiment GC). |
|--|

Fin de séance 16.15 h.